

CENTRE D'INFORMATION SUR LA SURDITÉ ET L'IMPLANT COCHLÉAIRE

CISIC

*Informar, échanger, transmettre le témoignage de chaque parcours d'implanté,
sont les missions de l'association CISIC depuis 2002 !*

Futur implanté, implanté ou proche d'une personne implantée, vous pouvez devenir adhérent du CISIC et vous joindre à une association composée de plus de 6 000 membres pour :



- **Assurer vos implants cochléaires**, CISIC propose à ses adhérents la souscription d'un contrat d'assurance exclusif sans franchise et sans vétusté.
- **Bénéficiaire d'un accompagnement** par des bénévoles implantés investis et disponibles.
- **Être informé en continu sur l'implant cochléaire**, notamment via la lettre d'information mensuelle.
- **Participer à une démarche collective** pour soutenir les besoins spécifiques des implantés cochléaires auprès des différentes institutions.



cisic.fr

Toute l'actualité cisic en ligne...

Plus de 500 articles, une centaine de témoignages

Rencontrez des personnes implantées

Agenda en ligne de nos permanences assurées par nos bénévoles implantés, à Paris, en région et dans les DROM-COM.

Tous les mois, recevez par mail

Actualités : associatives, scientifiques, sociales...

Conseils pratiques : téléphone, télévision...



@cisic.info



@AssoCisic



Centre d'Information sur la
Surdité et l'Implant Cochléaire

Pour adhérer à l'association CISIC

Pour assurer vos implants cochléaires en souscrivant à l'assurance Groupama



Privilégier l'adhésion en ligne : Via notre formulaire sécurisé pour effectuer votre adhésion et votre souscription à l'assurance en seulement quelques minutes : www.cisic.fr/association/adhesion



Adhérer par voie postale : Remplissez ce bulletin et adressez-le avec votre règlement par chèque à l'ordre de CISIC à l'adresse suivante : Association CISIC, 41 rue Henri Barbusse 75 005 PARIS
Prévoir un délai d'acheminement pour recevoir le formulaire Groupama et vos documents d'adhésion.

Nom :

Je suis : Implanté Parent d'implanté

Prénom :

Marque de l'implant : Advanced Bionics

Adresse :

Cochlear MED-EL Oticon Medical

.....

Date d'implantation :

Tel. :

Centre d'implantation :

Mail* :

COTISATION CISIC :

*Votre mail est indispensable pour recevoir en temps réel :

- vos documents d'adhésion ;
- l'accès au formulaire de souscription à l'assurance Groupama ;
- les lettres d'informations.

Cotisation annuelle (20 euros)

Don supplémentaire :

Ce don étant déductible des impôts, un reçu fiscal vous sera adressé.

Fait à, le

Votre mail est aussi nécessaire pour la création de votre espace adhérent sur notre site internet.

Signature :

Les garanties de l'assurance exclusive CISIC - Groupama-Centre-Atlantique

FORMULE SÉCURITÉ avec indemnisation annuelle

- Option 1 : 140 EUR/an
Assurance de l'appareillage externe de l'implant cochléaire exclusivement (implantation unilatérale) à hauteur de 6000 EUR
- Option 2 : 175 EUR/an
Assurance appareillage externe + implant interne (implantation unilatérale) à hauteur de 15 000 EUR
- Option 3 : 255 EUR/an
Assurance de l'appareillage externe des deux implants cochléaires exclusivement (implantation bilatérale) à hauteur de 12 000 EUR
- Option 4 : 315 EUR/an
Assurance appareillage externe + implant interne (implantation bilatérale) à hauteur de 30 000 EUR

FORMULE CONFORT avec indemnisation par sinistre

- Option 1 : 165 EUR/an
Assurance de l'appareillage externe de l'implant cochléaire exclusivement (implantation unilatérale) à hauteur de 10 000 EUR
- Option 2 : 200 EUR/an
Assurance appareillage externe + implant interne (implantation unilatérale) à hauteur de 20 000 EUR
- Option 3 : 275 EUR/an
Assurance de l'appareillage externe des deux implants cochléaires exclusivement (implantation bilatérale) à hauteur de 30 000 EUR
- Option 4 : 325 EUR/an
Assurance appareillage externe + implant interne (implantation bilatérale) à hauteur de 40 000 EUR

Pour plus d'informations, contactez le service client CISIC-Groupama :

Par téléphone : 05-49-28-66-55

Par Mail : cisic@groupama-ca.com

Les conditions de cette assurance ont été négociées par l'association pour offrir la meilleure couverture possible à ses adhérents. Vous pourrez en bénéficier dès que votre adhésion au CISIC sera effective et ces conditions resteront valables sous réserve du renouvellement annuel de votre adhésion au CISIC.

Quelles sont les garanties accordées ?

Nous garantissons les dommages aux biens des implants cochléaires (appareils de connectivité, systèmes HF et prothèse auditive controlatérale compris) résultant d'un événement accidentel, d'un vol ou une tentative de vol, d'un incendie ou d'une explosion, d'une perte ou d'une immersion.

Qu'est-ce que nous ne pouvons pas garantir ?

En résumé, sont exclus de la couverture les dommages dus à une utilisation incorrecte du matériel par l'assuré (sauf enfants de moins de six ans), les pannes, les frais d'entretien, les frais chirurgicaux et les consommables (piles, câble).

Comment s'applique notre garantie ?

En cas de sinistre, aucune franchise ne sera appliquée, aucune vétusté ne sera déduite et aucune avance de frais ne sera demandée. La garantie est acquise en France y compris les DROM-COM, en Europe et dans le Monde entier pour des séjours consécutifs ou non de moins de trois mois. Nous indemnisons le sinistre en réglant directement les fabricants dans la limite du plafond de garantie choisi, mais sans pouvoir dépasser la valeur d'achat des biens assurés et déclarés. Dans les cas où vous seriez indemnisé par un remboursement de la Sécurité Sociale et/ou d'une mutuelle et ou d'un organisme de prévoyance ou d'autres aides, ces remboursements viendront en déduction de l'indemnité versée. Vous êtes tenu de nous informer de ces remboursements.